

20	27/07/2017	BE 0809.482.717	13	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17362.00373	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

Dénomination: **DINANT TOURISME**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse: Place Baudouin 1ER

N°: 2

Boîte:

Code postal: 5500

Commune: Dinant

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Dinant

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0809.482.717

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

28-01-2009

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

31-03-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

au

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 2.2, A 6.2, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 10, A 11, A 12

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET  
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE  
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**PITANCE** Olivier

Dirigeant d'entreprise

Rue du Vélodrome 4

5500 Dinant

BELGIQUE

Gérant



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>2.010.091</u></b>	<b><u>1.831.241</u></b>
<b>Capital</b>		10	<b>554.300</b>	<b>554.300</b>
Capital souscrit		100	554.300	554.300
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>258.930</b>	<b>55.430</b>
Réserve légale		130	55.430	55.430
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	203.500	
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>1.054.035</b>	<b>1.072.226</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>142.826</b>	<b>149.285</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.750.209</u></b>	<b><u>1.485.905</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>279.371</b>	<b>361.168</b>
Dettes financières		170/4	279.371	361.168
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	279.371	361.168
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>1.348.791</b>	<b>1.124.737</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	81.797	83.583
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	243.152	230.556
Fournisseurs		440/4	243.152	230.556
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	10.637	16.120
Impôts		450/3	10.637	16.120
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	1.013.205	794.478
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>122.047</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>3.760.300</b>	<b>3.317.146</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	705.728	600.641
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		10.123
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	458.516	375.017
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	4.873	9.521
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>242.339</b>	<b>216.103</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>44.387</b>	<b>159.115</b>
Produits financiers récurrents		75	44.387	159.115
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>20.105</b>	<b>22.704</b>
Charges financières récurrentes		65	20.105	22.704
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>266.621</b>	<b>352.514</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>81.312</b>	<b>61.732</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>185.309</b>	<b>290.782</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>185.309</b>	<b>290.782</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>1.257.535</b>	<b>1.072.226</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	185.309	290.782
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.072.226	781.444
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2	<b>203.500</b>	
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	203.500	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>1.054.035</b>	<b>1.072.226</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>15.001</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>15.001</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>7.501</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079	1.500	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>9.001</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	21	<b><u>6.000</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	<b>3.619.870</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	532.780	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>4.152.650</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	<b>1.395.214</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	457.016	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>1.852.230</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>2.300.420</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	<b>3.600</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>3.600</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>3.600</b>	

## ETAT DES DETTES

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	81.797
8912	204.755
8913	74.616
<b>DETTES GARANTIES</b>	
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

## DETTES GARANTIES

## Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

## Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

## Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

## Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

**RÉSULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL**

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**  
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE****Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents  
Produits financiers non récurrents

**Charges non récurrentes**

Charges d'exploitation non récurrentes  
Charges financières non récurrentes

**RÉSULTATS FINANCIERS**

**Intérêts portés à l'actif**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		<b>10.123</b>
76A		10.123
76B		
66		
66A		
66B		
6503		

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## Résumé des règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Il n'a pas été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

## Frais d'établissement

Néant.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition et sont amorties à 100%.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, dont on déduit les amortissements et les réductions de valeur appliquées.

Les frais d'acquisition sont évalués à la valeur d'acquisition et sont amortis à 100%.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les pourcentages d'amortissements suivants :

	Linéaire	Dégressif
Droits réels	20 %	
Matériel		20 %
Autres immob. corporelles		10 %

## Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à la valeur d'acquisition.

## Stocks

Néant.

## Créances

Les créances sont estimées sur la base de leur valeur nominale.

## Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

## Comptes de régularisation (actif)

Les frais à transférer (prorata des frais qui sont à charge des exercices suivants) et les produits acquis (prorata des produits relatifs à l'exercice écoulé) sont imputés sur les comptes de régularisation de l'actif.

## Provisions pour risques et charges

Néant.

## Dettes

Les dettes sont reprises dans le bilan sur la base de leur valeur nominale.

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

## Comptes de régularisation (passif)

Les frais à imputer (prorata des frais relatifs à l'exercice social écoulé) et les produits à transférer (prorata des produits pour les exercices sociaux suivants) sont imputés sur les comptes de régularisation du passif.

## Devises

Néant.

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	